



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 250'000.- pour le prolongement du Chemin des Rencontres dans le secteur « Marais des Billodes » et sécurisation de l'itinéraire cycliste

(Du 5 novembre 2025)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

L'idée de créer une voie de mobilité douce reliant La Chaux-de-Fonds au Locle est née en 1999 dans le cadre des « Rencontres de décembre ». Celles-ci visaient à rapprocher les deux villes.

Un groupe de citoyens, organisé en « Association du Chemin des Rencontres » depuis 2004 s'est attelé à promouvoir cette réalisation.

En 2010 la création d'une « Association Chemin des Rencontres Val de Morteau » renforce les ambitions initiales : le but ultime devient la création d'un axe structurant de mobilité douce reliant La Chaux-de-Fonds à Morteau, via Le Locle et Les Brenets, voire idéalement Pontarlier par « la voie du train » déjà existante.

Depuis sa création, l'Association du Chemin des Rencontres a toujours voulu favoriser un trafic pendulaire et de loisir sans oublier le tourisme avec mise en valeur du « Pays Horloger ». Ces ambitions paraissent réalistes avec le développement du vélo électrique, la crise climatique, le retour vers un tourisme doux et vers des régions hors circuits touristiques surchargés. Cela bien sûr à condition de rendre attractive cette voie : balisage homogène, places de repos (bancs, tables, fontaine) panneaux didactiques, infrastructures de dépannage, d'assistance, de sustentation et d'hébergement bien indiquées.

La réalisation de l'infrastructure est bien sûr dans les mains des entités politiques. Après le soutien initial des communes, la promulgation de lois fédérales favorisant la mobilité douce, le soutien public cantonal s'est concrétisé de manière exemplaire dans

électriques (25km/h), trottinettes électriques (20 km/h), scooters électriques (25 km/h) et vélos-cargos électriques (≤ 250 kg), et les cyclomoteurs rapides ou lourds, soit les vélos électriques rapides (45 km/h) et les cyclomoteurs classiques (30 km/h), ainsi que les vélos-cargos électriques lourds (250 – 450 kg). Il sera donc possible, après l'ouverture de l'A20 et la mise en place des mesures d'accompagnement, d'interdire ce chemin aux cyclomoteurs rapides et lourds et d'améliorer ainsi le confort des utilisateurs et utilisatrices. Dans l'intervalle, une signalisation appelant à une meilleure cohabitation pourra être mise en place (voir plus loin, chapitre « Création d'un visuel d'identification « mobilité douce » pour la Ville du Locle »).



Figure 2 : Le tracé cycliste rejoindra la rue de France par la route construite par l'OFROU.



Figure 3 : Le tracé est difficile à sécuriser à la hauteur de l'ancien garage des Trois-Rois.

La largeur de la route dans la zone devant l'ancien garage des Trois-Rois ne permet pas de garantir un espace suffisant pour les deux-roues. Dès lors, le projet prévoit d'améliorer la sécurité et la visibilité des cyclistes en marquant en rouge l'intégralité de la bande cyclable, à l'image du marquage réalisé par l'OFROU à l'entrée de la N20 depuis le Crêt-du-Loche.



A noter que, dans le cadre des mesures d'accompagnement de la N20, ce secteur fera l'objet d'une refonte complète. Il semble donc pertinent de sécuriser cette zone en limitant les investissements pour cette phase intermédiaire.

Figure 2 : Devant l'ancien garage des Trois-Rois, un marquage tel que celui réalisé au Crêt-du-Loche par l'OFROU pourrait sécuriser le tracé destiné aux cycles.

Elargissement et sécurisation de l'itinéraire piéton

Les piétons pourront, s'ils le souhaitent, éviter la rue de France. Nous projetons en effet d'élargir de 50 cm à 150 cm le cheminement actuel le long du Bied situé à l'arrière des usines Tudor, Kenissi et Rolex. Le revêtement sera en chaille compactée, qui permet l'écoulement des eaux pluviales de manière écologique, ainsi que le respect des exigences de l'Espace réservé aux eaux (ERE).

La possibilité de prévoir un revêtement imperméable a été étudiée, afin de permettre le passage des cycles. A cette fin, nous avons contacté le Service de la faune, de la forêt et de la nature (SFFN) ainsi que celui de l'environnement (SENE). Si le SFFN aurait pu soutenir un tel aménagement, le SENE s'y est formellement opposé. Si ce veto peut décevoir les adeptes de la petite reine, il a un impact non négligeable sur les coûts d'investissement. En effet, l'asphaltage de ce tronçon aurait représenté un coût supplémentaire de l'ordre de Fr. 80'000.- à Fr. 100'000.-.



Figure 5 : exemple de chemin perméable.



Figure 6 : la situation actuelle derrière les manufactures Tudor, Kenissi et Rolex.

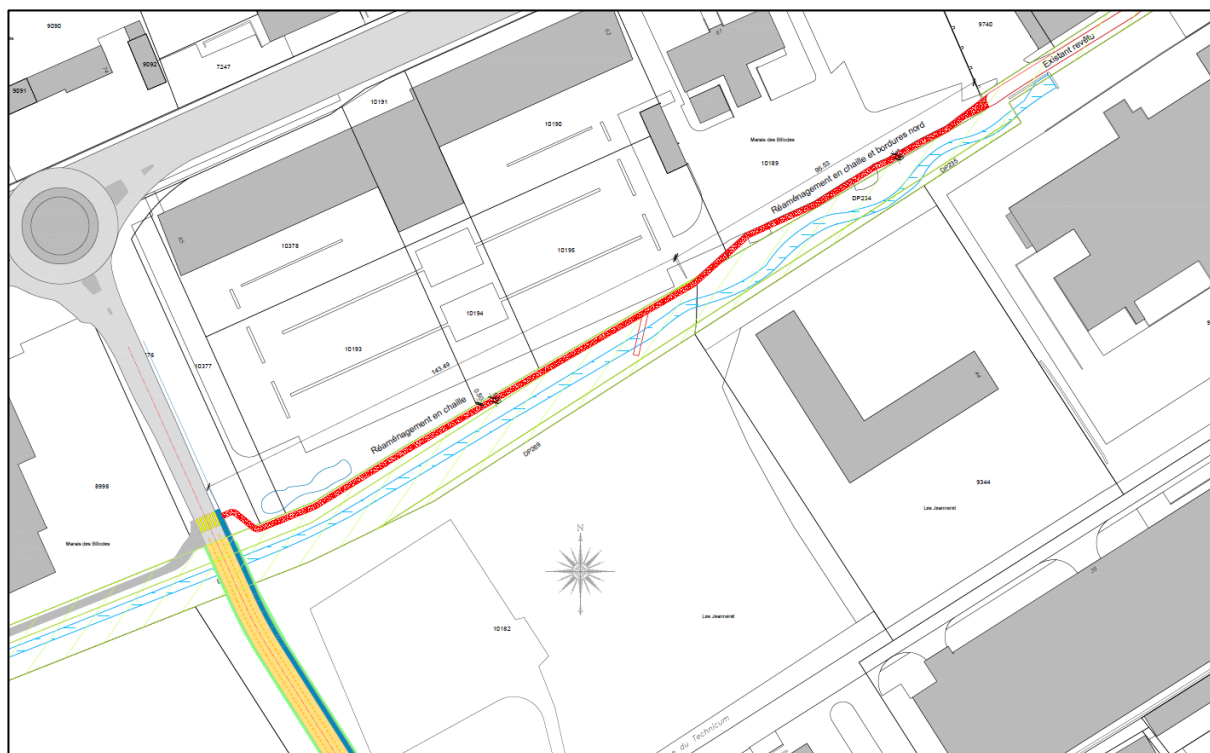


Figure 3 : Le tracé du chemin piéton derrière les manufactures Tudor, Kenissi et Rolex suit le cours du Bied.

Un aménagement complet est prévu à l'arrière de la manufacture Rolex, derrière les places de stationnement existantes. Cette modification permettra de détourner le trafic piétonnier et des cycles légers hors du parking de l'entreprise et d'améliorer ainsi la sécurité et la fluidité des déplacements.

Une partie de l'itinéraire prévu traverse une parcelle qui appartient à la société Tudor, laquelle a déjà donné son accord de principe pour ces aménagements.

Création d'un visuel d'identification « mobilité douce » pour la Ville du Locle

La Ville dispose de plusieurs exemples remarquables de secteurs dédiés à la mobilité douce et aux zones de rencontre, à l'image de l'avenue du Technicum, de la rue du Crêt-Vaillant ou encore du chemin aménagé le long du Bied. Une liste à laquelle s'ajouteront d'autres projets en cours de développement.

Le crédit demandé aujourd'hui doit également servir à mettre en valeur ces différents secteurs en créant une identité visuelle propre à notre commune. Cette symbolique pourrait ainsi être déclinée tant au Locle qu'aux Brenets et renforcerait ainsi la cohérence et la reconnaissance de ces espaces.

Des panneaux clairs permettront par ailleurs de signaler clairement les tronçons partagés entre piétons et cyclistes et d'inviter à la meilleure cohabitation possible.



Figure 4 : Quelques exemples d'identité visuelle d'espaces dédiés à la mobilité douce.

3. Récapitulatif des coûts estimés et planification

Tous les montants indiqués sont en francs suisses, toutes taxes comprises.

Le projet sera soutenu par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération, jusqu'à hauteur de 20 % des coûts subventionnables.

Génie civil

Genre de travaux concernés	Coûts en francs
Réfection du chemin de chaille	126'000.-
Marquage chemin des rencontres (Le Locle)	22'500.-
Marquage bande cyclable	15'000.-
Marquage zone rouge	44'000.-
Honoraires infrastructures	10'000.-
Honoraire graphiste	5'000.-
Divers et imprévus	8'800.-
TVA 8,1 %	18'700.-
Coût total travaux TTC	250'000.-

Planification

Ces travaux seront réalisés durant le printemps 2026 en fonction du climat.

4. Incidences financières

Le budget 2025 prévoit un crédit d'engagement du Conseil général de Fr. 250'000.- brut pour le prolongement du Chemin des Rencontres dans le secteur " Marais des Billodes". Il correspond au montant brut qui vous est soumis dans le présent rapport.

Une subvention à hauteur de 20 % au maximum pour ces travaux sera sollicitée, soit un montant de Fr. 50'000.-.

Le crédit sera amorti à un taux moyen de 5 %, en application des taux définis dans le règlement général d'exécution de la Loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC). Cela correspond à une durée d'amortissement moyenne de 20 ans.

Pour ce crédit, le montant de l'intérêt ne sera pas imputé directement dans les comptes, mais la charge nette théorique d'intérêt au terme de ce projet est estimée annuellement à Fr. 2'000.-, compte tenu d'un taux moyen de la dette de 2 %.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes :

	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Compte des investissements</i>					
Urbanisme, Prolongation du chemin des rencontres dans le secteur " Marais des Billodes"	250'000				
Subvention 20%	-50'000				
Total	200'000				
<i>Compte de fonctionnement</i>					
Amortissement - 5%		10'000	10'000	10'000	10'000
Total		10'000	10'000	10'000	10'000

5. Mécanisme de maîtrise des finances

En vertu de l'application de l'article 12 du règlement communal sur les finances, relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2025.

Le solde de l'enveloppe au moment de la rédaction du présent rapport est de Fr. 4'857'355.-. Compte tenu de ce crédit net de Fr. 200'000.-, et sous réserve d'autres investissements votés durant l'intervalle ou durant la même séance du Conseil général, le solde de l'enveloppe des investissements 2025 sera de Fr. 4'657'355.-.

6. Communication

Pour gérer au mieux l'information des riverains, des usagers et du public en général quant à la nature des travaux, leur planification et les impacts sur la mobilité, les actions suivantes accompagneront le chantier présenté dans ce rapport :

- > Des panneaux informatifs seront posés aux abords et fourniront aux intéressés les explications utiles pour une bonne compréhension des travaux et de leur ordonnancement.

- > Sur le site internet de la Ville du Locle, ainsi que dans le journal officiel de la Ville « Le trait d'union », une description et des illustrations détailleront le chantier.
- > A la fin du chantier et après la mise en place de la signalétique, une communication auprès des médias permettra de faire rayonner ce projet et la place que prend la mobilité douce en ville du Locle.

7. Aménagements urbains

Le projet décrit ci-dessus a fait l'objet d'une coordination à l'interne du service de l'Urbanisme ainsi qu'avec les services de la Voirie et du Domaine public. Il a également été partagé avec Viteos, Swisscom et Cablecom ainsi que les sociétés de transports publics.

Les aménagements urbains mis en place lors de ces travaux permettront l'appropriation de l'espace par les citoyens.

8. Conséquence sur les ressources humaines

Les prestations pour l'élaboration des projets, les mises en soumission et la direction des travaux seront généralement assurées par le service de l'Urbanisme dans le cadre normal de ses activités.

Il est peut-être envisagé de solliciter des mandataires externes pour des projets spécifiques d'aménagement de rues ou de secteurs.

9. Éléments relatifs au développement durable

Aspect environnemental

Une augmentation des potentiels de déplacement en mobilité douce dans les aménagements projetés permettra, grâce au transfert modal opéré, la réduction des nuisances liées au bruit du trafic ainsi qu'une diminution des gaz à effet de serre.

Aspect social

Le réaménagement de secteurs de rues et l'amélioration de l'attractivité du réseau des voies de circulation pour la mobilité douce sont de nature à favoriser la convivialité et les relations sociales. Ce projet en particulier fait le lien entre la piste de mobilité douce construite par l'OFROU le long du Bied et le campus du centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE), qui est déjà fort apprécié des habitants. Il rapproche ainsi le Col-des-Roches du centre-ville, tant pour les promeneurs, que pour le personnel des usines et les visiteurs des Moulins. Il garantit la sécurité des usagers et usagers, tant à vélo qu'à pied.

Aspect économique

Les lois sur les marchés publics seront appliquées aux appels d'offres.

Conséquence en matière de rayonnement de la Ville

Les espaces urbains de la Ville sont les premiers éléments visibles des visiteurs et les endroits de partage et d'échange de ces riverains. La qualité et l'entretien de ces infrastructures permettent à la Ville d'offrir une image positive et dynamique.

Une signalétique propre, reconnaissable, permet aux habitants et aux visiteurs de s'approprier plus facilement les espaces. Par ailleurs, elle peut être exploitée sur d'autres supports à des fins de promotion notamment touristique (réseaux sociaux, papillons publicitaires, tout-ménages, etc.).

10. Commission

Ce rapport a été soumis à la commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'efficacité énergétique des bâtiments (ATUEE) lors de sa séance du 4 septembre 2025 qui l'a préavisé favorablement.

11. Conclusion

Certains que vous admettez le bien-fondé des travaux qui vous sont soumis, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir accepter le présent rapport et voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président,	Le chancelier,
M. Berly	P. Martinelli

ARRÊTÉ

à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 250'000.- pour le prolongement du Chemin des Rencontres dans le secteur « Marais des Billodes » et sécurisation de l'itinéraire cycliste

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 10 septembre 2025,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 250'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la prolongation du Chemin des Rencontres dans le secteur « Marais des Billodes ».
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 50'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 200'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100974/50100.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, Le secrétaire,
M. Rosselet C. Tissot